

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le mercredi 4 septembre à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, RAYMUNDIE Raymonde, M. MORIN Stéphane, M. COSNARD Pierre, adjoints, CANTREL Grégory, COURTILLET Jennifer, LECOILLARD Mickaël, LEMARIE Jean-Marie, MAUTALENT Hantz, MORIN Isabelle, PION Christelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. LANGUILLET Marc à M. COSNARD Pierre
- M. LECAT François à M. LEMARIE Jean-Marie
- Mme L'HERMITTE Muriel à M. BRUNET Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

M. LECOILLARD Mickaël a été nommé secrétaire de séance.

Lecture et approbation du compte-rendu du 3 juillet dernier à l'unanimité.

M. le maire sollicite auprès du conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour à savoir :

- Motion sur la réorganisation des trésoreries,
- Contrat de mise à disposition avec l'IDEFHI

Le conseil Municipal n'émet aucune objection.

1) Présentation de l'analyse financière prospective (période 2019/2023) par M. ANNE, trésorier

M. ANNE présente l'analyse financière prospective réalisée à la demande du conseil Municipal afin de déterminer les conséquences financières de l'éventuelle réalisation de la restructuration du groupe scolaire élémentaire et de la restauration de l'église.

M. ANNE présente l'analyse en détail et répond aux questions des élus.

Sur la période de l'analyse rétrospective, la situation financière de la Commune est saine.

La capacité d'autofinancement dégagée chaque année est suffisante pour couvrir le remboursement annuel de la dette (portant sur le prêt contracté pour la construction de l'espace Wapalleria et de l'atelier technique) et le financement des dépenses d'équipement.

Le fonds de roulement augmente et le montant de l'encours de dette diminue avec un amortissement complet prévu initialement en décembre 2021.

Au vu des hypothèses retenues dans cette prospective, les projets « groupe scolaire » et « restauration de l'église » peuvent être réalisés sans dégrader durablement la situation financière de la Commune.

La capacité d'autofinancement, après une baisse à partir de 2019, serait maintenue dans la durée et suffisante pour le financement des investissements courants et le remboursement des annuités de la dette. Le financement de l'investissement serait partagé entre l'emprunt pour la restructuration du groupe scolaire et l'autofinancement pour les dépenses d'équipement courant et les travaux de l'église. Le fonds de roulement, après une baisse très importante en 2021, devrait retrouver progressivement son niveau initial.

L'encours de la dette progresserait fortement mais la capacité de désendettement de la Commune resterait à des niveaux proches de la moyenne des Communes de même strate démographique.

La réalisation de ces projets devrait toutefois s'accompagner d'une vigilance particulière quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'évolution dans le temps des recettes de fonctionnement.

2) RECENSEMENT DES DEMANDES DE TRAVAUX SUR RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC

M. le maire signale que les projets 2020 :

- en effacement de réseaux aériens électriques, d'éclairage public, de télécom,
- en extension – modification des réseaux électriques et d'éclairage public,
- en desserte électrique et en éclairage public de projets de lotissements,
- en travaux permettant des économies d'énergie en éclairage public,

Doivent être formulés au SDE 76 avant le 30 septembre 2019.

M. le maire rappelle que les travaux d'effacement des réseaux rue du Hamelet ont été reportés à plusieurs reprises et pense qu'il serait judicieux de les programmer en 2020, si les crédits nécessaires sont disponibles au moment de l'élaboration du budget.

Un poteau doit également être supprimé passage des Charmilles.

M. le maire propose de transmettre ces choix au SDE 76 afin que des avant-projets puissent être établis en ce sens.

Il précise que, dans les prochaines années, il ne restera qu'à prévoir l'enfouissement des réseaux aux hameaux du Vaumain et du Rousseuil, et sur une partie de la rue Auguste Ponty, pour que la totalité des réseaux soit effacée sur la Commune.

Le conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité. Ces vœux pour l'année 2020 seront transmis au syndicat départemental d'énergie 76

3) TRAVAUX 2019

La Commission «travaux» s'est réunie le jeudi 29 août 2019 afin d'étudier les différents aménagements proposés et les devis reçus après consultation.

→ Aménagement du parvis devant l'école primaire

Un nouvel aménagement a été demandé afin de rehausser le parvis pour supprimer l'inconvénient des racines d'arbres et le végétaliser et de créer un chemin piétonnier allant du local du salon de coiffure jusque l'entrée de l'école élémentaire.

Une seule offre émanant de l'entreprise ASTEN a été reçue pour un montant de 53 193.91 € ht ; M. le maire propose de retenir ce devis.

Mme MORIN se demande s'il est judicieux de réaliser ces travaux sachant que le groupe scolaire va certainement être restructuré. M. le maire répond qu'il est urgent d'améliorer l'accès pour la sécurité des piétons. De plus, cet accès perdurera même dans le cadre des nouveaux aménagements.

M. MORIN rappelle que les élus sont dans l'attente d'une réponse de l'entreprise concernant l'utilisation ou non du béton désactivé.

→ Aménagement sécurité des voiries

Une seule offre également reçue de l'entreprise ASTEN pour un montant de 25 835.75 € ht.

Ces aménagements consistent en l'implantation d'un giratoire au carrefour des lotissements « les houx » et « les cottages » ainsi que la création d'une double écluse temporaire sur la route de Montigny.

→ Création d'une réserve incendie enterrée de 120 m³

Trois offres ont été réceptionnées des sociétés BEAUSSIRE, MFTP, CFB-TP.

Après étude, la commission propose de retenir l'entreprise MFTP pour un montant ht de 29 193.20 €.

M. le maire précise que la défense incendie sera ainsi assurée sur l'ensemble de la Commune, à l'exception des hameaux du Vaumain et du Rousseuil. Une réserve pourra y être installée ultérieurement après avoir trouvé l'emplacement.

→ Réfection du clin des façades de la mairie (bois et revêtement béton) sauf escalier extérieur. Deux devis ont été étudiés émanant des sociétés BRAULT et AFI.

La Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise BRAULT pour un montant de 22 676.47 €ht.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des propositions faites par la Commission. M. le maire est autorisé à signer les devis correspondants.

Ces opérations sont inscrites au budget 2019.

4) BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE

La réfection de la chaussée du mail (bande de roulement) devant la mairie est exécutée et sous la compétence de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et prend à charge 75 % de la dépense. La part restant à la charge de la Commune a été inscrite au budget 2019 en section d'investissement sous la forme d'un fonds de concours.

Lors de l'estimation de l'opération, la réfection des tours d'arbres et entrées de parking a été omise. Un devis complémentaire a été sollicité auprès de l'entreprise VIA France retenue pour la bande de roulement du mail, ce complément de travaux à la charge de la Commune s'élève à 5 330.05 € ht soit 6 396.06 € ttc.

Aussi, il convient d'inscrire cette dépense supplémentaire au budget 2019 ainsi que les aménagements complémentaires à réaliser sur le parvis de l'école élémentaire.

Dans cet objectif, M. le maire propose de procéder à un transfert de crédits en section d'investissement du budget 2019 de la façon suivante :

c/2313-75 - 20 000 €

c/2151-50 + 20 000 €

Après discussion au sein de l'assemblée, le conseil Municipal décide, par 13 voix, d'inscrire les dépenses supplémentaires au budget 2019 et de transférer les crédits comme indiqué ci-dessus. (vote : 13 voix pour et une voix contre de M. CANTREL).

5) ADHESION A SEINE-MARITIME ATTRACTIVITE

Le Département de la Seine-Maritime a voté la création de « Seine-Maritime Attractivité » (SMA) afin de soutenir le développement local des territoires et leur activité touristique.

Considérant que SMA accompagne les collectivités sur les problématiques d'attractivité résidentielle, économique et touristique, qu'il s'agisse d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'appui au développement local et touristique, de promotion, marketing ou encore de recherche de financements européens.

Les missions de l'agence SMA sont réparties en trois grands pôles :

- 1) Pôle Administration / Finances

- 2) Pôle Développement
- 3) Pôle Promotion / Communication

Considérant les tarifs d'adhésion fixés en assemblée générale de SMA :

- 0.50 € par habitant (population municipale légale au 1^{er} janvier de l'exercice concerné),
- Une somme de 1 % du montant des travaux plafonnée à 2500 € (facturée aux Communes à l'issue des travaux)

Considérant qu'en cas d'adhésion de l'EPCI référent, la Commune bénéficiera de la gratuité de l'adhésion.

Sur proposition de M. le maire, après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion de la Commune de LA VAUPALIERE à Seine-Maritime Attractivité,
- Accepte le versement d'une cotisation au titre de l'année 2019/2020,
- Autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6) ORGANISATION DU REPAS DES AINES

Le dimanche 6 octobre 2019 se déroulera à la salle Wapalleria le traditionnel repas des aînés auquel sont conviés les Vespaliens et Vespaliennes âgés de 65 ans et plus. Sont également invités à y participer les élus et leurs conjoints.

Sur cahier des charges basé sur 130 repas, une consultation a été lancée auprès de traiteurs.

Cinq offres ont été reçues et étudiées par la Commission « fêtes et cérémonies ». Ces offres émanent des sociétés LECOINTE, COUDRAY, PANCHOUT, LEFEVRE et BONNAIRE.

Au vu des prestations proposées, M. le maire et les membres de la Commission proposent au conseil Municipal de retenir la société COUDRAY Traiteur pour un montant de 4 290 € ttc (sur la base de 130 personnes).

De plus, le repas sera animé par Madame MEHEUST Sylvie, accompagnée de Madame VINCENT Valérie, pour un montant de 550 € (toutes charges comprises).

M. le maire ajoute que des présents seront offerts aux doyens d'âge de cette manifestation.

Après divers échanges, le conseil Municipal valide à l'unanimité ces propositions.

La société COUDRAY sera donc chargée du repas, et Mme MEHEUST et Mme VINCENT de l'animation.

Ces dépenses seront imputées à l'article 6232 du budget communal 2019.

7) Choix du prestataire pour le colis des aînés

La parole est donnée à Mme RAYMUNDIE.

Après consultation de différentes sociétés, quatre offres ont été reçues.

Une dégustation des colis a été organisée le 30 août dernier.

Il est proposé de retenir l'offre de la société VALETTE selon les tarifs suivants :

- 21 € le colis pour personne seule,
- 33 € le colis pour un couple.

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de la société VALETTE. La dépense sera imputée au compte 6232 du budget 2019.

8) CONTRAT DE MISE A DISPOSITION AVEC L'INSTITUT IDEFHI

M. AUNEY, agent technique, sera absent pour raison de congés annuels durant 3 semaines sur le mois de septembre 2019. M. CARON sera donc seul durant cette période, Or, en

septembre, les espaces verts nécessitent encore beaucoup d'entretien. Aussi, M. le maire propose de solliciter auprès de l'IDEFHI (institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion) la mise à disposition d'un agent, M. LERAMEY (personne ayant déjà effectué plusieurs stages sur la Commune et ayant donné entière satisfaction) pour pallier à cette absence et apporter une aide à M. CARON durant les deux premières semaines. M. LERAMEY serait donc présent du 9 au 20 septembre 2019 sur la base d'un temps complet.

Le tarif horaire de cette mise à disposition est de 12 € ht de l'heure (charges comprises).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise M. le maire à signer le contrat correspondant avec l'IDEFHI. La dépense sera imputée au budget 2019 au c/6218.

9) Cadeau de départ à la retraite Mme LARSON

Mme LARSON Monique a fait valoir ses droits à la retraite le 31 août dernier, après de nombreuses années de bons et loyaux services.

Dans le cadre de son départ et afin de la remercier pour le travail accompli, M. le maire propose de lui offrir un cadeau d'une valeur de 500 € sous forme de bons d'achats dans les entreprises ou les magasins de son choix.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité. Cette somme sera imputée au budget 2019 sur l'article 6232.

10) Convention chorale « vagabondages » le 19 octobre 2019

M. le maire propose d'organiser un concert le samedi 19 octobre 2019 à 20 h à la salle Wapalleria. Le groupe VAGABONDAGES s'engage à assurer un spectacle/comédie de chansons contemporaines interprétées par un groupe vocal d'une trentaine de choristes, accompagné par un pianiste. La durée du spectacle est d'environ 1h30 pour un coût de 600 €.

Après avoir entendu ces explications, le conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise M. le maire à signer le contrat de concert correspondant.

La dépense sera imputée au c/6232 du budget 2019.

11) Projet d'installation d'un distributeur de légumes et viennoiseries

M. LEMESLE et M. DESANNAUX souhaiteraient installer un distributeur de légumes et viennoiseries sur la Commune. Une convention d'occupation du domaine public serait établie et les conditions restant à définir.

Pour cette installation, la Commune devrait se charger de la pose d'une dalle béton et d'un abri.

Les élus ne comprennent pas pourquoi l'abri devrait être à la charge de la collectivité.

Mme PION ayant connaissance du fonctionnement d'autres distributeurs installés sur d'autres communes propose de se renseigner sur les conditions mises en œuvre.

M. le maire doit obtenir également des renseignements complémentaires auprès de M. LEMESLE et M. DESANNAUX.

Ce point sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance après obtention des différentes informations.

12) Agenda 2020

La société VEO COMMUNICATION propose un partenariat avec la Commune de LA VAUPALIERE dans le cadre de la fourniture d'un agenda 2020.

Cet agenda entièrement gratuit reprend les informations essentielles de la Commune à savoir adresses et numéros utiles, associations, commerces, entreprises, assistantes maternelles, location de salles, manifestations prévues dans l'année, etc ... et sera à distribuer dans tous les foyers en fin d'année 2019.

VEO COMMUNICATION compte déjà comme partenaires les Communes d'Hénouville, Quevillon et St Martin de Boscherville.

Le financement de cet agenda étant assuré par la publicité des entreprises, la société VEO COMMUNICATION s'est engagée à ne pas démarcher les entreprises participant déjà au bulletin municipal.

Ces explications entendues, le conseil Municipal valide à l'unanimité ce partenariat avec VEO COMMUNICATION, autorise M. le maire à signer les documents afférents à cette affaire et à communiquer les informations nécessaires à la réalisation de cet agenda 2020.

13) REORGANISATION DU RESEAU DES FINANCES PUBLIQUES – MOTION

Le maire de LA VAUPALIERE propose au conseil Municipal d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques.

Les collectivités locales de Seine-Maritime ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les Communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les Communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des Communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'Etat et des collectivités de multiplier les déplacements,

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,

Par ces motifs, la Commune de LA VAUPALIERE déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert des charges aux Communes aux ressources contraintes.

La Commune s'oppose à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

A l'unanimité, les conseillers municipaux de la Commune de LA VAUPALIERE adoptent cette motion.

14) Compte-rendu des commissions et informations diverses

Les conventions avec l'association VESPADANSE et la compagnie GENESE, concernant l'occupation de l'espace Wapalleria, ont été reconduites pour la période septembre 2019/juin 2020.

Le jury du concours des villes, villages et maisons fleuries 2019 a attribué le prix d'honneur à la Commune ainsi que ses encouragements à M. LEMARIE Jean-Marie.

Une réunion avec la Direction des routes (agence de Clères) se déroulera le 19 octobre prochain concernant la RD 43 (feux, sécurité, etc ...).

La distribution des sacs se déroulera le vendredi 6 septembre 2019 et le samedi 7 septembre 2019 à la salle polyvalente, en même temps que le forum des associations.

15) Questions diverses

Mme MORIN :

- évoque le panneau cassé à remplacer à l'entrée du lotissement « les acacias »,
- demande s'il est maintenant possible d'emprunter la sente communale dite de l'église. M. le maire répond qu'il faut attendre que les démarches administratives soient terminées,
- interroge M. le maire sur la nouvelle collecte des ordures ménagères effectuée dorénavant par deux camions différents pour les ordures ménagères classiques et les ordures recyclables ; M. le maire explique qu'il s'agit du fonctionnement d'une nouvelle entreprise suite au nouveau appel d'offres lancé par la Communauté de Communes. Seule, cette entreprise y avait répondu ; Véolia, ancien prestataire, n'a pas fait de proposition.

M. MORIN :

- signale que M. GRAINDOR a constaté plusieurs intrusions chez lui,
- fait part d'une requête de M. LESEIGNEUR concernant le manque de visibilité à la sortie de son domicile du fait du stationnement devant l'ancien presbytère ainsi que la reprise de la clôture le long de la zone Renfeuger pour les sangliers,
- demande si la convention « participation citoyenne » est revenue de la Préfecture,
- demande à quelle date les caméras vont être installées
- fait part de la maison squattée route de Mèlèzes à Saint Jean du Cardonnay,
- interroge M. le maire sur les horaires de chantier autorisés pour la 3^{ème} tranche de la zone du Vert Galant.

M. LEMARIE demande à quel moment les travaux de renforcement de la canalisation d'eau vont être réalisés rue du Haut de l'Ouraille. Ce chantier est prévu pour le début de l'année 2020. Un courrier a été fait dans ce sens aux riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

Sont présents M. COZETTE, M. SCORDIA et M. GODET LA LOI venus évoquer les problèmes de voisinage et d'urbanisme rencontrés sur la zone du Vert Galant, principalement lors des constructions d'abris de jardin, dus au respect des règles du PLU en matière d'implantation (limite séparative ou 3 mètres).

La séance est levée à 22h50.